

Points clés

- Du 01/01 au 18/08/2022, 100 cas de fièvre typhoïde ont été signalés à l'ARS Mayotte par le laboratoire du CHM (taux d'incidence (TI) = 35,7 cas pour 100 000 habitants)
- 62 cas (62,6 %) ont été hospitalisés au moins une nuit, 9 cas ont été admis en réanimation et aucun décès n'a été enregistré à ce jour
- 74 cas (73,7 %) sont survenus entre les semaines 17 et 25-2022
- De 2016 à 2021, 39 cas de fièvre typhoïde par an, en moyenne, ont été déclarés à l'ARS Mayotte
- La fièvre typhoïde est une maladie **endémique** à Mayotte, département connaissant un contexte particulier de **précarité** avec un accès limité à l'eau courante et un réseau d'assainissement insuffisant

Surveillance épidémiologique

Méthode

Tous les cas de fièvre typhoïde confirmés par hémoculture et/ou coproculture sont signalés au service de veille et sécurité sanitaire (VSS) de l'ARS Mayotte par les laboratoires de l'île (laboratoire du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) et laboratoire privé). Une investigation est réalisée autour de chaque cas par l'ARS (VSS, service santé environnement et équipe terrain). Des informations sont collectées, au moyen d'un questionnaire spécifique, sur les données cliniques et les facteurs de risque de contamination. Des prélèvements et analyses sont aussi réalisés lorsqu'un point d'eau est identifié comme source possible de contamination.

Analyse de la situation épidémiologique en 2022

Entre le 1^{er} janvier et le 18 août 2022, 100 cas de fièvre typhoïde confirmés par hémoculture et/ou coproculture ont été signalés par le laboratoire du CHM au service de VSS de l'ARS Mayotte, soit en 8 mois, 61 cas de plus par rapport à la moyenne annuelle de 39 cas enregistrée au cours des 6 dernières années (de 2016 à 2021) (Figure 1). Aucun cas de fièvre paratyphoïde n'a été identifié. Ces 100 cas de fièvre typhoïde déclarés en 2022 sont répartis de janvier à août, mais plus de la moitié des cas (74 cas) sont survenus entre la dernière semaine d'avril et le mois de juin (semaines 17 à 25) (Figure 2).

Figure 1 – Évolution annuelle du nombre de cas de fièvre typhoïde déclarés et du taux d'incidence annuel à Mayotte, janvier 2017 – août 2022

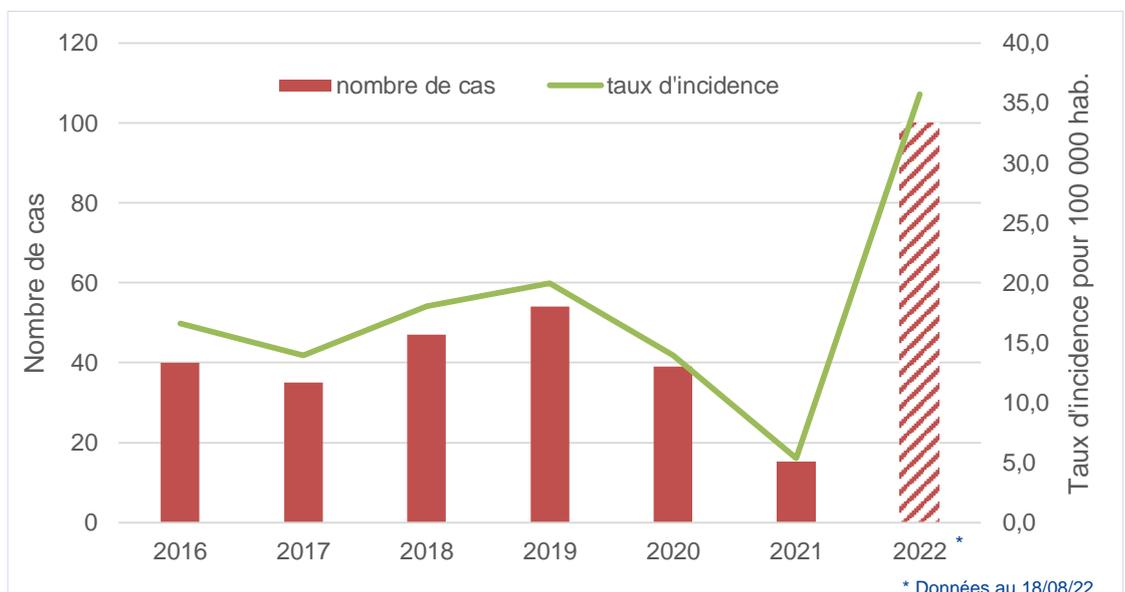


Figure 2 – Évolution hebdomadaire du nombre de cas de fièvre typhoïde déclarés à Mayotte selon la commune (N=100), janvier 2022 – août 2022

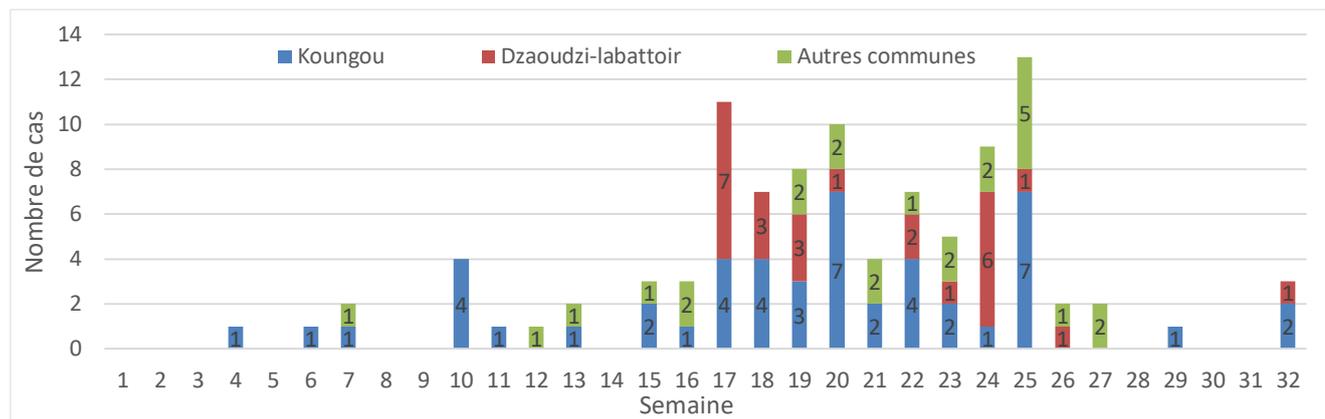
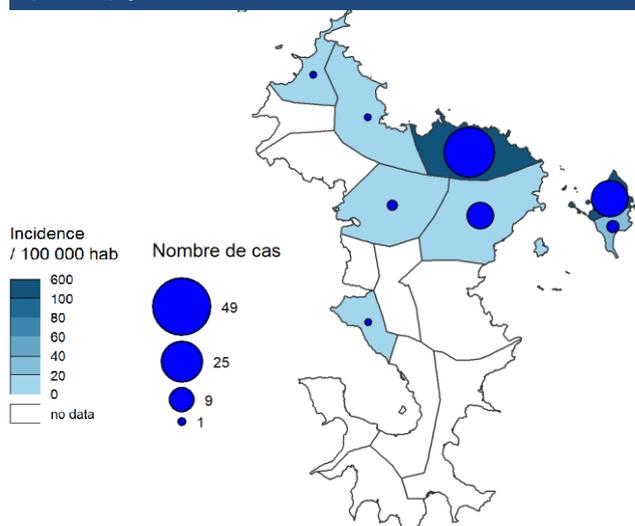


Figure 3 – Répartition géographique des cas de fièvre typhoïde déclarés à Mayotte, et taux d'incidence, selon la commune (N=100), janvier 2022 – août 2022



La commune de Koungou concentre toujours le plus grand nombre de cas de fièvre typhoïde déclarés chaque année (sauf en 2020 cf PE Fièvre Typhoïde 2021). Près de la moitié des cas déclarés en 2022 résidaient dans la commune de Koungou (49 cas, TI=152,4 cas pour 100 000 habitants) où plusieurs cas sporadiques ont été identifiés. Le village de Koungou concentre 47 cas sur les 49 déclarés dans la commune de Koungou.

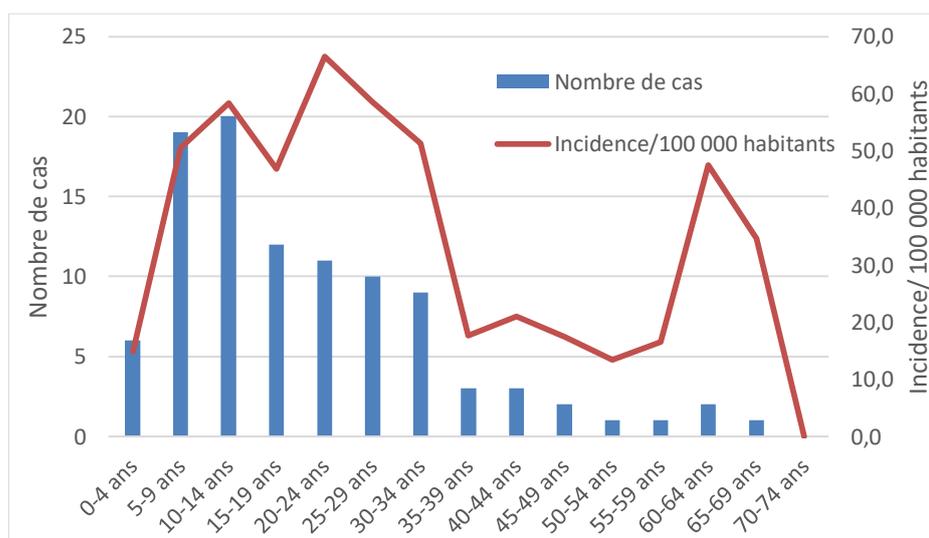
La seconde commune la plus touchée est Dzaoudzi-Labattoir en Petite-Terre avec 26 cas (26,3 % des cas, TI=145,8 cas pour 100 000 habitants). Neuf cas ont été déclarés dans le village de Labattoir et 17 cas dans le village de Dzaoudzi (Figure 3).

Description des cas déclarés en 2022

Les 100 cas déclarés en 2022 sont principalement des femmes (ratio H/F=0,7). Aucune notion de voyage n'a été déclarée par les cas lors des investigations. Soixante-deux cas ont été hospitalisés entre 1 et 7 jours (62,6 % des cas). Neuf cas ont été admis en réanimation et 14 en pédiatrie. Lors des investigations, aucun cas n'a déclaré avoir été vacciné contre la fièvre typhoïde. À ce jour, aucun décès n'a été enregistré.

Parmi les cas investigués, 53 cas ont un accès à l'eau courante ou à une Borne Fontaine Monétique (BFM) à proximité et 9 cas ont déclaré ne pas avoir accès à l'eau courante et s'alimentent en eau de rivière ou de puit.

Figure 4 – Distribution du nombre de cas de fièvre typhoïde déclarés et de l'incidence pour 100 000 habitants par classe d'âge à Mayotte (N=100), janvier 2022 – août 2022



L'âge médian des cas déclarés est de 18 ans (min : 1 an, max : 67 ans).

L'incidence globale est de 35,7 pour 100 000 habitants. L'incidence est élevée dans les classes d'âge compris entre 5 et 34 ans et dans la classe d'âge 60-64 ans.

L'incidence la plus élevée a été observée dans la classe d'âge 20-24 ans avec 66,5 cas pour 100 000 habitants.

La fièvre typhoïde est causée par la bactérie *Salmonella enterica* sérotype Typhi, et les fièvres paratyphoïdes, sont liées aux sérotypes Paratyphus A, B ou C. La transmission est dite féco-orale, soit directe par ingestion des bactéries provenant des selles d'individus contaminés, soit le plus souvent indirecte par ingestion d'eau ou d'aliments souillés. La fièvre typhoïde est une maladie endémique à Mayotte, avec environ une quarantaine de cas en moyenne par an.

Symptômes

La durée d'incubation est le plus souvent de 7 à 14 jours mais peut varier de 3 jours à 1 mois. Les fièvres typhoïdes et paratyphoïdes se manifestent classiquement par une fièvre prolongée, des maux de tête, une anorexie, une splénomégalie, une éruption, une somnolence (voire une obnubilation), des diarrhées ou plus fréquemment une constipation chez les adultes. Le retard de prise en charge adaptée est à l'origine de formes sévères.

Le diagnostic

Isolement de *S. Typhi* ou Paratyphus dans le sang, les selles ou un autre prélèvement (moelle osseuse, urines). La sérologie (test de Widal) est de peu de valeur diagnostique et n'est pas retenue dans les critères permettant de classer les cas en probable ou confirmé.

Traitement

Traitement par antibiotiques. La létalité qui peut atteindre 10 % sans traitement antibiotique, est inférieure à 1 % avec une antibiothérapie adaptée.

Déclaration de cas

Tout tableau clinique évocateur de fièvre typhoïde ou paratyphoïde associé à un isolement de *Salmonella Typhi* ou Paratyphus A, B ou C quel que soit le site d'isolement doit faire l'objet d'un signalement immédiat à la plateforme de veille et sécurité sanitaire de l'ARS Mayotte, chargé d'effectuer ensuite l'investigation auprès du cas.

Plateforme de veille et sécurité sanitaire de l'ARS Mayotte
Tél : 0269618309 / Fax : 0269618347
ars-mayotte-vss@ars.sante.fr

Recommandations

Prévention

- Observer les règles d'hygiène et de propreté
- Éviter la consommation d'eau non contrôlée
- Éviter la consommation d'aliments à risque
- Se faire vacciner contre la fièvre typhoïde



Recommandations vaccinales

La vaccination contre la fièvre typhoïde est recommandée pour les voyageurs devant effectuer un séjour prolongé ou dans de mauvaises conditions dans des pays où l'hygiène est précaire et la maladie endémique, particulièrement dans le sous-continent indien et l'Asie du Sud-Est.

Schéma vaccinal

- Le vaccin peut être administré à partir de l'âge de 2 ans.
- Une injection, 15 jours avant le départ.
- Durée de protection : 3 ans.

Ce vaccin n'assure qu'une protection de 50 à 65 % contre la fièvre typhoïde et ne protège pas contre les fièvres paratyphoïdes : **il ne doit pas se substituer aux mesures de précaution vis-à-vis de l'eau et des aliments, ni au lavage des mains.**

Le Haut Conseil de la santé publique précise qu'en situation épidémique, et sur un foyer particulier, la vaccination des personnes âgées de plus de 2 ans de la zone géographique d'où proviennent les cas pourra être envisagée, de manière exceptionnelle, et dans les conditions préétablies (1).

(1) Haute Autorité de santé (HAS), utilisation du vaccin anti typhoïdique chez les adultes et les enfants de 5 ans et plus

Pour en savoir plus

Dossier sur la fièvre typhoïde : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-prevention-vaccinale/fievres-typhoide-et-paratyphoide>

Points épidémiologiques à Mayotte : <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/ocean-indien/publications/#tabs>

Vaccin : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3160429/fr/utilisation-du-vaccin-antityphoïdique-vivotif-chez-les-adultes-et-les-enfants-ages-de-5-ans-et-plus

Cellule Mayotte de Santé publique France
Retrouvez-nous sur : www.santepubliquefrance.fr

Diffusion : mayotte@santepubliquefrance.fr

Remerciements :

Ce point est réalisé à partir des déclarations faites par le laboratoire du CHM. La transmission des données et l'investigation des cas sont réalisées par le service de veille et sécurité sanitaire de l'ARS Mayotte.

Cellule Mayotte :

BP 410, 97600 Mamoudzou, Mayotte

Tél. : +262 (0)2 69 61 83 04

Fax dématérialisé : +262 (0)2 62 93 94 57